

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **61 (1910)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bibliographie.

Statistique du commerce des bois de la Suisse avec l'étranger, durant la période 1885—1907. Etablie d'après la statistique du commerce de la Suisse du Département fédéral des douanes et publiée, au nom de l'Inspection fédérale des forêts, par M. *Decoppet*, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale. Zurich, Orell Füssli, 1910. In quarto X, 171 pages texte, tableaux et représentations graphiques.

Ce n'était pas chose aisée de réunir et de coordonner les matériaux considérables qui ont fourni la base à la statistique du commerce des bois de la Suisse et c'était une besogne des plus ardues et des plus compliquées de ramener toutes ces données disparates à la belle unité sous laquelle elles se présentent aujourd'hui. Nous devons à M. le professeur *Decoppet*, chargé par l'Inspection fédérale des forêts des travaux spéciaux de la statistique forestière, de posséder maintenant un aperçu clair et net de notre commerce des bois pendant les 22 dernières années. En même temps, la Suisse dispose d'une base sur laquelle il sera dorénavant facile d'établir la statistique forestière.

Bien trop longtemps ces recherches ont été négligées ou du moins on ne leur a voué qu'une attention passagère. Pourtant le bois joue un rôle si important dans notre bilan commercial, il grève notre économie nationale d'un tribut si lourd à payer à l'étranger, que depuis longtemps il eut été indiqué de rechercher les moyens de parer à ce déficit.

Pour cela il fallait établir de prime abord la statistique de notre consommation de bois, qui se compose de la production interne, plus l'importation et moins l'exportation. Malheureusement, la Suisse ne possède pas de statistique générale de production. Pour ce qui concerne les forêts publiques, l'on trouve des renseignements plus ou moins complets dans les rapports annuels publiés par les cantons, mais ils sont classés différemment dans la plupart des Etats. On voit d'ici de quelle utilité serait une unification du système des rapports en matière forestière.

Il ressort de tout cela que les valeurs indiquées sont des moyennes et des approximations, cela grâce encore à l'absence de matériaux complets, concernant la consommation. Celle-ci n'a pu être évaluée un peu sûrement que pour les bois de service.

Ces réserves faites, nous devons rendre hommage à M. *Decoppet* du parti qu'il a su tirer des matériaux disponibles et de la multiplicité des renseignements mis à notre disposition dans ce volume. Le praticien et l'économiste y trouveront chacun à leur tour de précieuses indications et il en devrait résulter une meilleure orientation de notre production ligneuse, qui, trop souvent encore, se fait au petit bonheur, d'après des principes surannées ou des traditions vieilles qui sont presque des abus.

La Suisse, dont la production peut être évaluée à 2,300,000 m³ de bois au total, souffre d'un déficit de bois de service de 400,000 m³, déficit qui va chaque année en grossissant. Pour le couvrir, il faudrait augmenter la surface de nos forêts de 381,000 ha, à supposer que la productivité reste ce qu'elle est (1,05 m³ de bois de service, 1,37 m³ de bois de feu = 2,42 m³ au total par ha

et par an). Il suffirait d'autre part de forcer cette productivité par un meilleur aménagement de 0,50 m³ par ha et par an seulement pour couvrir le déficit. Ces quelques chiffres sont gros de conséquences et d'enseignement, et nous font voir combien la statistique est faite pour jeter la lumière jusque dans les derniers recoins de nos forêts et de leurs administrations.

Du même coup la présente enquête soulève de nouveau la question brûlante des tarifs de transport des bois, qui ont déjà fait l'objet d'une brochure de feu M. le professeur Bourgeois. Le sujet est toujours de première actualité, et attend encore les solutions favorables à la sylviculture suisse et à une meilleure répartition de notre production interne. Un progrès dans cette voie permettrait à lui seul d'améliorer le pour cent de production en bois de service et de lutter efficacement contre le gaspillage plus ou moins forcé des meilleurs bois en certaines contrées, faute de débouchés.

Puisse de l'aridité de ces données sortir un souffle vivifiant pour notre sylviculture! Nous nous associons pleinement à ce vœu de l'auteur. P.

Statistique des avalanches dans les Alpes suisses et des travaux de défense y relatifs. Ouvrage élaboré et publié sur ordre du Département fédéral de l'Intérieur, par le Dr J. Coaz, inspecteur fédéral en chef des forêts. Berne, imprimerie Stämpfli & C^{ie}, 1910.

Nos lecteurs connaissent tous l'ouvrage de M. le Dr Coaz, paru en 1881, „*Die Lawinen der Schweizeralpen*“, et qui laissait pressentir la publication d'une *statistique des avalanches de la Suisse*. Différentes circonstances en retardèrent la mise en œuvre; aujourd'hui elle trouve sa réalisation. Mais comme le fait remarquer l'auteur, ce retard a permis d'utiliser les expériences faites jusqu'à ce jour, dans ce vaste domaine de la restauration: l'ouvrage de M. le Dr Coaz n'en a que plus de valeur.

Certes, la *Statistique des avalanches* mérite mieux que le simple compte-rendu succinct que nous donnons ici; car elle aborde des questions d'une haute importance, pour ceux qui ont à lutter contre les avalanches et qui veulent le faire, dans les meilleures conditions de succès. Aussi nous proposons-nous de reproduire, dans le *Journal forestier*, certaines parties de l'ouvrage de M. le Dr Coaz et de le mettre ainsi à la portée des lecteurs de langue française. Mais, nous ne pouvons laisser passer son apparition, sans apporter nos hommages à l'auteur et sans le féliciter vivement. Nul n'était mieux placé que lui pour aborder ce domaine. M. le Dr Coaz est une autorité, reconnue bien au-delà de nos frontières, et son bel ouvrage d'aujourd'hui, ne peut que le confirmer.

Voici, en résumé, les points principaux traités par l'auteur.

Statistique des avalanches dans les Alpes suisses: historique de la statistique; les différentes régions; les différentes espèces d'avalanche; leur nombre et leur périodicité; les causes de leur formation et les formules mathématiques qui peuvent être prises en considération pour l'expliquer; l'avalanche dans ses rapports avec le climat de la montagne; le cours des avalanches et leur dépôt; leur développement horizontal et vertical; leurs dangers; la carte des avalanches, etc., etc.

Travaux de défense: mesures préventives; travaux de défense primitifs; les travaux actuels; le reboisement dans la région des avalanches; les travaux exécutés dans les pays voisins.

Conclusions. Annexes: prix d'unités moyens durant la période de 1905 à 1909; liste des collaborateurs; littérature, etc.

On voit ainsi la diversité des points soulevés par l'auteur. Son ouvrage est bien ce que nous possédons aujourd'hui, de plus complet sur la matière.

Il renferme en outre des clichés de toute beauté qui l'illustrent d'une façon merveilleuse. Choisis avec beaucoup de goût et exécutés d'une manière irréprochable, ils contribuent à la compréhension du phénomène décrit et des moyens mis en œuvre par la restauration. La carte des forêts et des avalanches de la Suisse dressée, par le personnel forestier sous la direction de l'Inspection fédérale des forêts, sur la carte générale de la Suisse au $1/250,000$, constitue, enfin, un travail des plus considérables qui pourra souvent être mis à profit.

L'Inspection fédérale des forêts compte, à son actif, grâce aux travaux de M. le Dr Coaz, un grand nombre de publications dont il faut la louer. Elle y gagne, du reste, une saine et utile popularité qui ne peut que la faciliter dans son activité future.

Statistique de la Suisse, 168^{me} livraison. *Résultats du recensement fédéral des entreprises agricoles, industrielles et commerciales du 9 août 1905*. 2^e volume: Exploitation des produits bruts du sol. I^{re} partie: Agriculture. II^{me} partie: Sylviculture. III^{me} partie: Mines et carrières, chasse et pêche. Publié par le Bureau de statistique du Département fédéral de l'Intérieur. Prix fr. 5. Berne, 1910. Kommissionsverlag von A. Francke.

En juin 1904, l'Assemblée fédérale décidait qu'un recensement général industriel aurait lieu, dans le cadre duquel devaient rentrer aussi, — outre l'industrie, les arts et métiers et le commerce — l'agriculture, la sylviculture, les mines et carrières, la chasse et la pêche, les entreprises de transport et les professions libérales.

Après avoir consacré le 8^{me} fascicule du I^{er} volume aux tableaux relatifs au nombre total des entreprises et des personnes actives dans ces entreprises, l'œuvre magistrale du Bureau de statistique du Département fédéral de l'Intérieur, étudie de plus près les agents producteurs et l'organisation intérieure des exploitations agricoles et forestières, ainsi que des mines et carrières. Les tableaux du présent volume, divisés en trois séries, contiennent la statistique des exploitations agricoles, puis celles des exploitations forestières indépendantes, enfin celle des mines et carrières, de la chasse et de la pêche. Pour l'intelligence de ces tableaux, chacune de ces séries est précédée d'une analyse spéciale. Nous nous proposons d'extraire les données qui nous paraissent présenter le plus d'intérêt pour nous et d'en faire l'objet d'études séparées, en particulier pour *les exploitations forestières*. Ceci nous dispense de nous étendre plus longuement sur la vaste enquête du Bureau fédéral de statistique et sur ses résultats. Mais nous ne pouvions attendre plus longtemps pour signaler son apparition et rendre nos hommages à l'œuvre gigantesque mise sur pied au prix d'une énorme somme de travail, dont notre économie nationale va largement profiter. Le recensement agricole une fois terminé constituera, sur notre état économique au début du XX^{me} siècle, une documentation dont aucun pays, probablement, n'offre l'équivalent. C'est une œuvre qui datera dans l'histoire de notre économie nationale.

Cours de droit forestier, par Ch. Guyot. *Tome deuxième, second fascicule*. — Livre V. Droit civil forestier (suite). Forêts communales et d'établissements publics, forêts des particuliers. In-8° carré, pages 649 à 1010. Prix : 5 frs. pour les souscripteurs du I^{er} fascicule. Paris, Lucien Laveur, éditeur, 13, rue des Saints-Pères. — Le *Tome deuxième*, maintenant complet, forme un volume in-8° carré de VIII—1010 pages. Prix, broché 15 frs.

L'auteur n'a pas cru devoir reculer plus longtemps la publication de ce fascicule, qui complète la matière du second volume paru en 1909. On pouvait espérer que les divers projets de loi soumis aux Chambres seraient votés avant l'expiration de la législature qui vient de finir, mais cet espoir n'ayant pas été réalisé, il est maintenant impossible d'assigner une date probable aux remaniements du Code forestier qui pourront modifier la situation des forêts communales et particulières.

Dans l'exposé du droit civil applicable aux forêts communales, nous retrouvons les mêmes divisions et la même disposition des matières que pour les forêts domaniales, ce qui facilite les recherches et les comparaisons. Ce procédé permet aussi de se borner à de simples renvois pour les questions déjà traitées, sauf à donner les développements nécessaires aux parties qui concernent spécialement la gestion communale. Ainsi notamment les aménagements communaux et leur application, l'utilisation des produits forestiers communaux, et surtout l'importante matière de l'affouage communal sont étudiés avec toute l'ampleur désirable. Un paragraphe spécial est consacré aux forêts sectionales et aux délicates questions de droit administratif qui s'y rapportent.

La même marche a été suivie pour les forêts des particuliers. Les chapitres III et IV, qui s'appliquent à ces forêts, constituent un ensemble de doctrine qui n'avait pas encore été présenté avec autant de méthode et des détails aussi complets. Trop souvent, en effet, ces forêts étaient trop brièvement mentionnées, comme une sorte d'accessoire du droit forestier, tandis que les questions qui les concernent, par leur importance et leur actualité, méritent d'être mises en pleine lumière. Nous citerons notamment la législation du défrichement, l'usufruit sur les massifs forestiers, et l'hypothèque quant à ses effets sur la jouissance du propriétaire grevé. Ces parties et d'autres encore sont certainement très neuves et donnent à ce fascicule une grande originalité. Nous en dirons autant de l'appendice consacré à la responsabilité des architectes et entrepreneurs au sujet des vices cachés des bois de construction, de la législation coloniale, etc.

Il était impossible de ne pas parler dans cet ouvrage des projets législatifs tendant à l'aggravation de la surveillance de l'Etat sur le défrichement et l'exploitation des forêts particulières, et aussi de la soumission facultative au régime de ces forêts ainsi que de celles des associations. Sans engager sur ces sujets brûlants des polémiques inopportunes, l'auteur a tenu cependant à signaler les conséquences qui résulteraient de ces innovations, si elles étaient insérées dans la loi, et à proposer les solutions qui lui paraissent les plus propres à concilier les droits de l'Etat, agissant dans l'intérêt public, et ceux des propriétaires de forêts. Avec la question de l'impôt foncier, qui se trouve aussi traitée dans le même livre, toute cette partie présente le plus grand

intérêt pour les particuliers, qui détiennent plus des deux tiers du sol boisé de la France.

Le volume suivant qui, nous l'espérons, ne se fera pas longtemps attendre, contiendra la fin du cours de droit forestier: législation des travaux publics appliquée aux dunes et aux terrains en montagne, pêche fluviale, chasse et destruction des animaux nuisibles.

Bibliographie forestière. On nous écrit:

„Le nombre des publications de tous les pays dans le domaine des sciences forestières est devenue si considérable, qu'il n'est plus possible pour le forestier de se tenir au courant des progrès de la science. C'est le cas pour ceux qui s'occupent de l'enseignement tout autant que pour les praticiens.

La nécessité de créer un service international de documentation rapide, complète, facile à consulter et auquel on puisse se fier, est devenu de plus en plus urgente. Pour cette raison l'„Union internationale des Stations forestières“ s'est décidée à organiser la publication d'une telle bibliographie sous forme d'un catalogue sur fiches.

En général, on pourra disposer les matières d'après le système bibliographique dont on s'est servi depuis longtemps pour les bibliographies zoologique, anatomique, physiologique, etc., puisque ce système a donné pour ces sciences d'excellents résultats.

Le point capital de toute l'entreprise, à savoir la création d'un Bureau permanent de rédaction, fut résolu tout d'abord.

La commission soussignée, après une étude approfondie de la question, a choisi Zurich comme siège pour cette fondation. La Suisse est un pays polyglotte dans lequel trois langues principales du monde sont représentées. Elle est en outre le siège de plusieurs instituts internationaux. A Zurich se trouve l'Ecole fédérale polytechnique avec une section forestière, ainsi que la Station fédérale pour les recherches forestières. Il s'ensuit que la rédaction et les délibérations professionnelles au sujet de l'œuvre seraient facilitées au plus haut degré.

Enfin, il existe à Zurich depuis 1896 le „Concilium Bibliographicum“, qui publie régulièrement une œuvre analogue relative à la zoologie, à l'anatomie, à la physiologie, etc. L'affiliation avec le Concilium faciliterait la réalisation du programme au point de vue technique et financier.

A la suite de démarches préliminaires, le Conseil fédéral suisse a déclaré, qu'il serait disposé à organiser la rédaction du catalogue à Zurich aux frais du trésor fédéral. La difficulté principale de toute l'entreprise a été donc complètement résolue. La disposition du catalogue courant de la littérature depuis 1911 serait en général la suivante:

Pour chaque mémoire, paru dans une revue ou édité par la librairie, il sera publié une fiche semblable à l'échantillon ci-joint. L'indication renferme le titre exact du travail avec souvent un résumé très succinct, le millésime, le nom, la tomaison et la pagination de la revue, et pour les œuvres de librairies, le nom de l'éditeur. La science entière sera divisée en rubriques spéciales, qui seront numérotées et disposées d'une façon propre à faciliter les recherches.

Si par exemple, on veut savoir ce qui a été publié dans les derniers temps au sujet des „Eclaircies“ on n'a qu'à déterminer dans les tables de classification une rubrique relative à cette question, pour trouver de suite, dans le catalogue par matières, l'ensemble des mémoires qui traitent de cette question réunis à une seule place, même ceux qui ont paru à des époques très éloignées les unes des autres.

Les titres des mémoires et toutes les autres indications bibliographiques seront toujours publiés dans la langue de l'original. Les titres des travaux publiés dans des langues autres que le français, l'allemand et l'anglais seront en outre suivis d'une traduction dans l'une de ces trois langues universelles (v. l'exemple ci-joint).

Le catalogue renfermera deux séries distinctes:

- 1° Première Série: catalogue méthodique par matières.
- 2° Deuxième Série: catalogue onomastique par auteurs.
- 3° Outre l'abonnement à des séries complètes, on acceptera des abonnements à des chapitres spéciaux.
- 4° Toute personne peut au surplus se procurer les fiches publiées sur une question déterminée.

L'abonnement annuel à l'une des deux séries principales (1 ou 2) coûtera approximativement frs. 50 pour les fiches blanches, frs. 38 pour les fiches brunes.

On accepte des souscriptions au séries 1 et 2 à part ou bien aux deux séries ensemble; pour les deux le prix total probable sera frs. 100. ou frs. 76 par an. En admettant environ 3000 fiches par an (ce qui répond aux chiffres probables), les prix seront établis d'après le tableau suivant:

Prix pour 2000 fiches	Fiches blanches Fiches brunes	
	Fr. 39. —	32. —
„ „ 3000 „	„ 50. —	38. —
„ „ 4000 „	„ 61. —	49. —

L'œuvre ne peut être fondée que lorsque le nombre nécessaire d'abonnés sera inscrit. [Pour cette raison je me permets de vous prier de remplir et d'expédier à mon adresse la déclaration ci-jointe dans le cas que vous voudriez bien participer à l'œuvre.

Je me permets dès maintenant de vous faire savoir, que la littérature des années antérieures, depuis environ 1750 jusqu'à 1910, doit être publiée sous forme de volume. Cette publication sera indépendante du catalogue sur fiches, mais conservera la même disposition bibliographique, afin de faciliter les recherches.“

Rappelons que la Société des forestiers suisses, déjà en 1907, a montré l'intérêt qu'elle prend à cette publication, en lui assurant son concours financier. D'autres, nous en sommes certains, suivront cet exemple et apporteront leur appui à une œuvre d'une grande utilité, mais qui ne peut réussir que si elle peut compter sur un nombre suffisant d'abonnés.





· Le gros chêne de Montravail près de Saintes.
Département de la Charente inférieure.